

# ETUDE DE CENTRALITE

## PLAN GUIDE – Partie 1



# Villes en rebond

Les villes résilientes

Les collectivités et l'Etat se sont saisis de la question des centre-ville à revitaliser, notamment les villes moyennes hors les grandes métropoles.

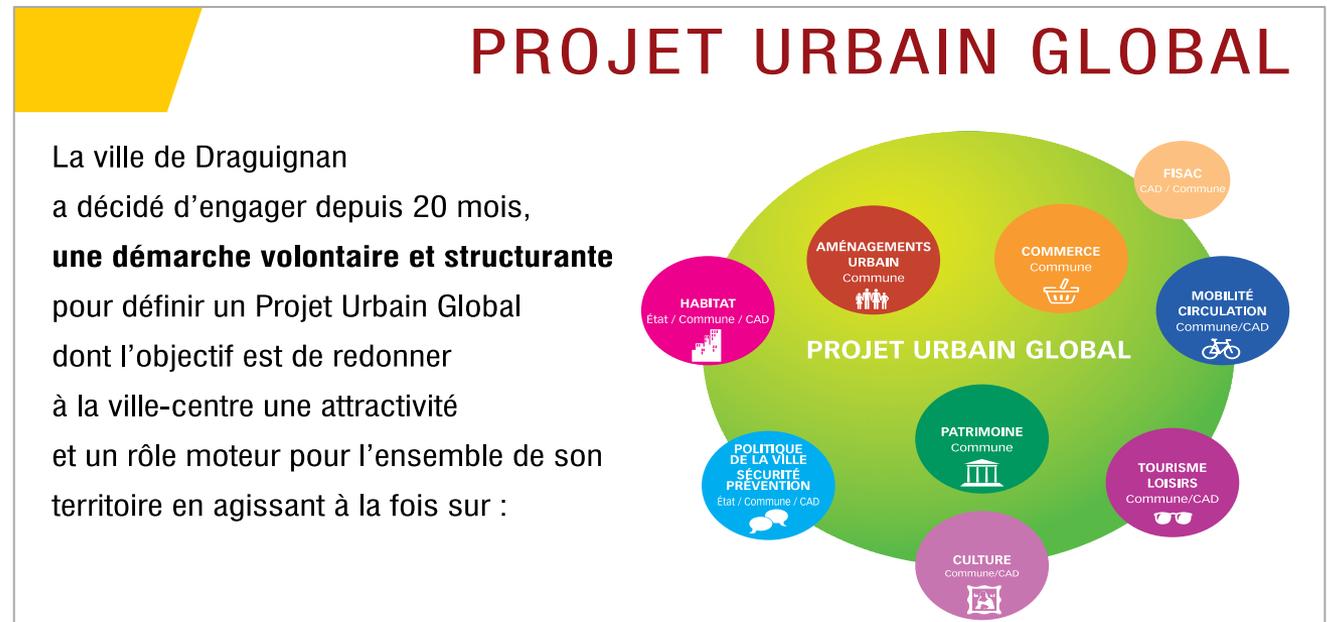
Des expériences réalisées ou en cours, des enseignements peuvent être tirés.

# Villes en rebond

1. Le projet doit être **GLOBAL** : il faut travailler ENSEMBLE les thématiques suivantes, dans un processus itératif et interactif :

- Les espaces publics
- L'habitat
- Le commerce
- Le patrimoine
- La mobilité

EXEMPLE :



# Villes en rebond

2. Le projet doit être **fortement porté politiquement** : une table-ronde « repères, bonnes pratiques et points de vigilance » du colloque « reconquérir les centre-bourgs » tenu à Rennes en décembre dernier le précise :

*« cette démarche s'avère longue et doit être globale. Elle nécessite un portage politique fort et soutenu dans le temps. »*

# Villes en rebond

3. Le projet doit mobiliser de multiples partenaires qui viendront s'y inscrire dans le cadre d'une vision globalisante :

- L'EPF
- Les bailleurs
- Les associations de commerçants
- Les associations patrimoniales
- La CDC
- L'intercommunalité, le département, La Région PACA
- L'état via la DDT
- ... et les habitants

# Villes en rebond

4. Dans ce cadre, il est possible de mobiliser les procédures adéquates, dont certaines ont déjà été mobilisées et qu'il est possible de renouveler :

- OPAH, RHI
- FISAC
- Contrat de ville

Mais aussi

- FSPIL
- Feder (programme Urbact), BEI
- DPU, Droit de préemption commercial
- ZRR
- Centre ville de demain

(CDC avec l'association des maires de France)

# Villes en rebond

Enfin,

5. Le projet doit s'accompagner d'une **concertation** tout au long de son déroulement.

Cette complexité nécessite dans tous les cas une organisation pour **animer** le projet.

Le plan guide qui vous est présenté peut être mis en œuvre par la Ville de Digne en partenariat avec les acteurs concernés. Il est rédigé dans ce sens.

# Villes en rebond

Toutefois, l'ensemble des actions présentées ci-après constitue bien la « mise en œuvre d'un **projet urbain** » (au sens de l'article L 300-1 du code de l'urbanisme) ayant vocation à être menées dans une logique de « **projet de territoire** » et de développement durable.

Les caractéristiques d'une opération d'aménagement sont bien réunies, pouvant de ce fait être concédée via une concession d'aménagement.

# Villes en rebond

En effet, ce type de projet complexe et multidimensionnel peut être confié à une structure (type SEM) qui pourra en assurer la réalisation, en mobilisant les procédures et les actions adéquates dans une logique de projet de territoire au service et sous le contrôle de la collectivité concédante.

# Processus opérationnel

- **Gouvernance :**

Un projet qui se déroule à court, moyen et long terme, doit faire l'objet d'une gouvernance méthodique, devant le risque d'inertie inhérente aux projets transverses, mettant en jeu des partenariats multiples.

Un interlocuteur unique à la Ville, sous l'autorité de la Maire, et lui exposant un état d'avancement mensuel est souhaitable. Mme la Maire disposera alors des leviers lui permettant d'identifier et de dépasser les obstacles.

# Processus opérationnel

- Le choix de concéder cette opération.

Le plan guide présenté concerne des interventions :

- Sur les espaces publics ( rond point 11 novembre, axe médiéval sud, itinéraires vélos...
- les espaces privés (Habitat).

Il prévoit des interventions sur des fonciers publics ou privés ayant vocation à changer ou pas de statut : immeuble privé objet de l'OPAH, RDC d'immeuble à vocation commerciale, logement en accession maîtrisée, logements provisoires pour publics particuliers (hôpital, fonctionnaires).

TOUT OU PARTIE de cette opération peut-être concédée à un opérateur qui portera les actions à mener et leur coordination sous l'autorité de la commune.

# Processus opérationnel

- Le choix de concéder cette opération.

Cette concession peut se contractualiser après un appel d'offres selon la procédure prévue par l'ordonnance du 29 janvier 2016 et le décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession.

# Le projet dans son territoire



Périmètre de l'étude



# AXES DU PROJET



## **ACTIONS MOBILITES**

- Une ENTREE DE VILLE à restructurer
- Des MODES DOUX à renforcer



## **ACTIONS PAYSAGERES ET URBAINES**

- Un AXE MEDIEVAL à construire
- Un PLAN VERT pour le Grand Centre-ville



## **ACTIONS SUR L'HABITAT**

- Inscrire les interventions dans une STRATEGIE D'ENSEMBLE
- Renouveler les MODES D'INTERVENTION

# 3 Axes

## 12 Fiches

### **ACTIONS MOBILITES :**

#### ***Une ENTRÉE DE VILLE à restructurer***

FICHE n°1 : un schéma circulatoire revu en entrée de ville

FICHE n°2 : transformation et valorisation de la gare routière

#### ***Des MODES DOUX à renforcer***

FICHE n°3 : un partage modal de la rue, une circulation pacifiée

FICHE n°4 : continuité d'itinéraires vélos et piétons, lisibles et aménagés

### **ACTIONS PAYSAGERES ET URBAINES :**

#### ***Un AXE MÉDIÉVAL à construire***

FICHE n°5 : un itinéraire à construire et à ponctuer

FICHE n°6 : un grand jardin en restanque au cœur du Rochas

#### ***Un PLAN VERT pour le Grand Centre-ville***

FICHE n°7 : Une trame d'espaces publics et de jardins

### **ACTIONS SUR L'HABITAT :**

#### ***Inscrire les interventions dans une STRATÉGIE D'ENSEMBLE***

FICHE n°8 : Se doter d'outils pour anticiper la mutabilité du bâti

FICHE n°9 : Elaborer un tableau de bord des produits et de leur réalisation

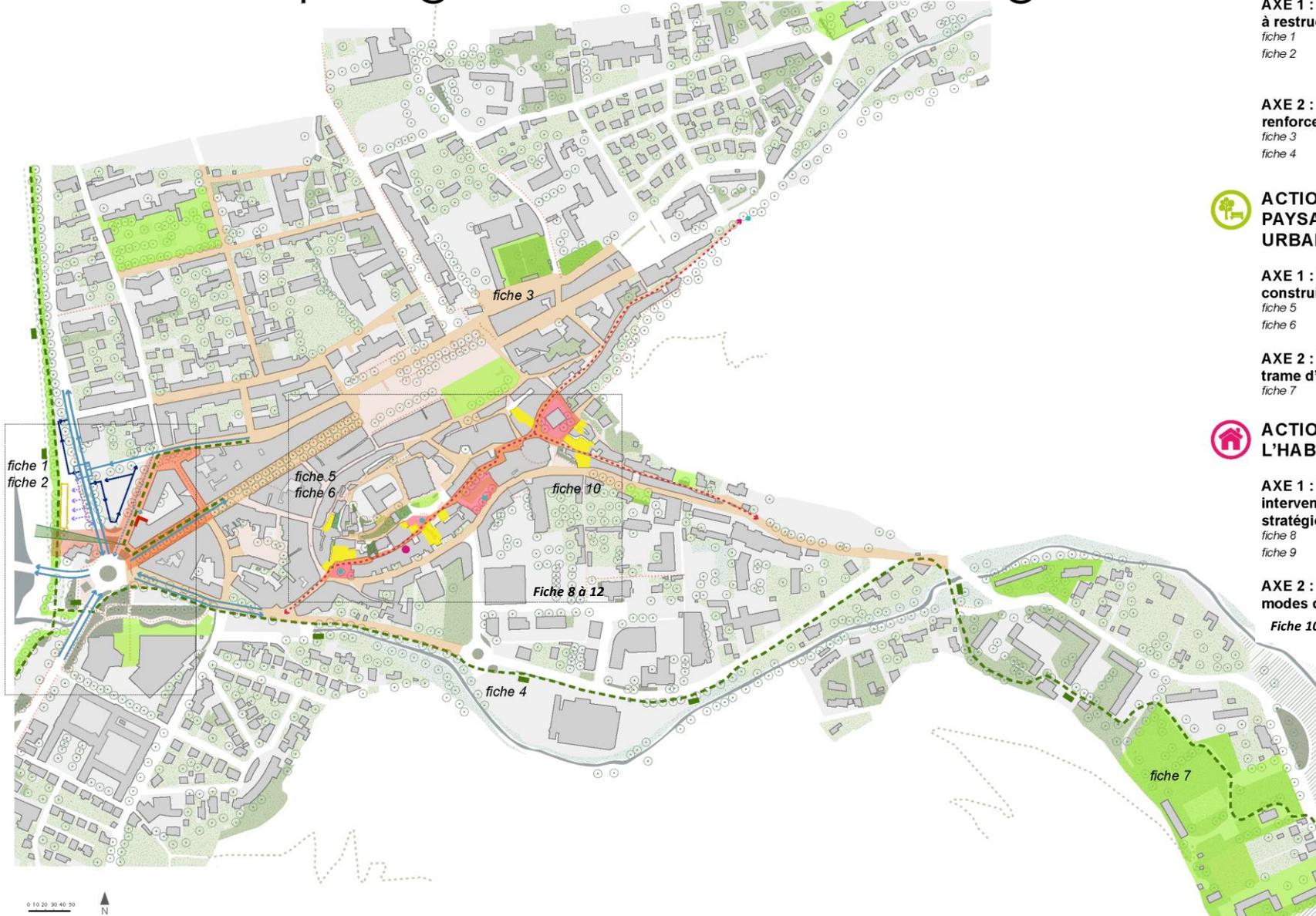
FICHE n°10 : Interventions sur les ilots emblématiques

#### ***Renouveler les MODES D'INTERVENTIONS***

FICHE n°11 : Renouveler les pratiques pour faciliter l'intervention sur le bâti

FICHE n°12 : Rendre visible l'action sur le centre-ancien

# Carte de repérage des actions du Plan guide





# ACTIONS MOBILITES





# ACTIONS MOBILITES

OBJECTIF

=

PACIFICATION et FONCTIONNALITE du GRAND CENTRE-VILLE

## ENJEUX

Les modes de déplacement actifs renforcés, la diminution de la circulation automobile et des nuisances - La lisibilité en arrivant au centre-ville

## BESOINS

- . Repenser le secteur rond-point du 11 Novembre
- . Pacifier la circulation automobile
- . Créer des liens entre les quartiers notamment vers le Pigeonnier et les Thermes

## AXES

1. **Une ENTREE DE VILLE à restructurer**
2. **Des MODES DOUX à renforcer**



# ACTIONS MOBILITES

## Une entrée de ville à restructurer

### **La restructuration de l'entrée de ville se caractérise par deux actions :**

- Fiche 1 :  
Un schéma circulatoire revu en entrée de ville (moyen terme)
- Fiche 2 :  
Transformation et valorisation de la gare routière (moyen-long terme)

L'entrée de ville par le rond-point du 11 novembre s'apparente à une mise en scène routière; giratoire à six branches, treize voies et une signalétique très routière. L'omniprésence de la voiture nuit à l'image du centre-ville et encourage son déclin.

La question de l'entrée de ville, de sa valorisation, de sa fonctionnalité, de sa pacification est déterminante pour améliorer la première perception du centre-ville. La gare routière (interface entre la ville et la Bléone) et l'îlot Tampinet/Gassendi sont des lieux à fort potentiel.

Les actions des Fiches 1 et 2 s'inscrivent dans une même logique et une même cohérence pour un projet global de valorisation d'entrée de ville.

Les actions de la fiche 1 (moyen terme) visent à pacifier la circulation et faciliter les accès piétons en supprimant une des voies routières. L'enjeu est de donner de la place aux modes doux et de faciliter les actions de la fiche 2 (moyen-long terme) relatives à l'aménagement de la gare routière.



## FICHE n°1 : un schéma circulatoire revu en entrée de ville

### Objectifs

- Changer cette première image très routière du centre-ville de Digne en améliorant la lisibilité, l'homogénéité, la visibilité de la ville et du paysage.
- Faciliter le trafic automobile autour du rond-point du 11 Novembre.
- Simplifier la circulation des piétons, et engager les visiteurs à utiliser les modes doux pour rejoindre la ville historique et les Thermes.
- Intégrer la rue du Tampinet à la trame urbaine homogène et pacifiée du centre-ville en la transformant en zone de rencontre où la rue intègre les trottoirs et devient un espace partagé par tous.

### Périmètre d'action





## FICHE n°1 : un schéma circulatoire revu en entrée de ville

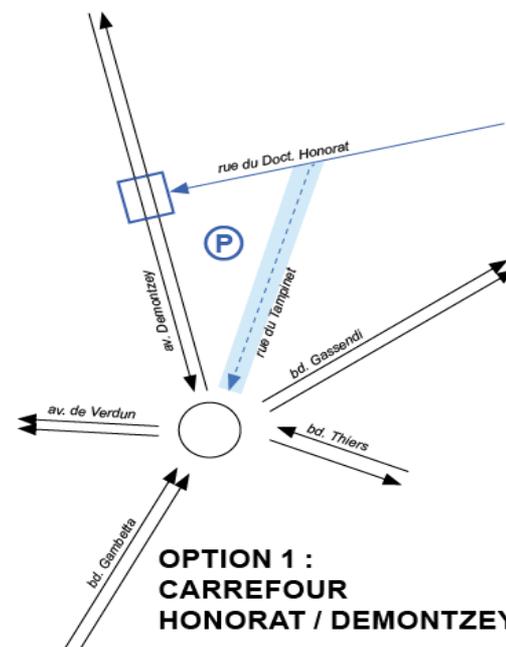
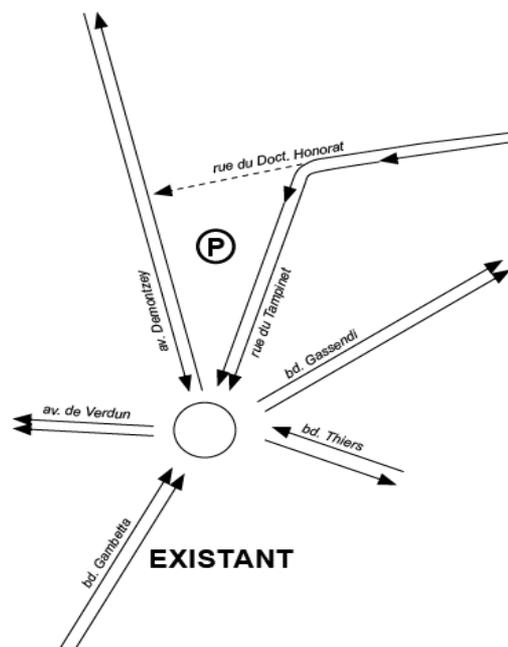
### Descriptif

1. **Etude et maîtrise d'œuvre (Etude préalable – Etude de maîtrise d'œuvre : conception jusqu'au suivi des travaux)** Compétences requises : Urbaniste/Ingénierie/VRD

#### Etude de circulation :

Deux options sont à envisager. La seconde peut faire l'objet d'un test préalable de la signalétique, avant de déterminer le projet préférentiel.

Option 1 : Réaliser un carrefour à feux ou un rond-point au croisement des rues Honorat et Demontzey. Connecter la rue Dr. Honorat à ce nouveau giratoire par un sens unique descendant et supprimer la fonction circulatoire de la rue du Tampinet de façon à soulager le rond-point 11 Novembre tout en permettant l'accès aux bus, aux véhicules de livraison, de sécurité et aux riverains sur la rue Tampinet (à noter la couverture du cours d'eau Mardaric sur l'axe Honorat impose une limite de poids mais ce projet ne devrait pas modifier la charge ponctuelle liée au passage de véhicule).





## FICHE n°1 : un schéma circulatoire revu en entrée de ville

### Descriptif

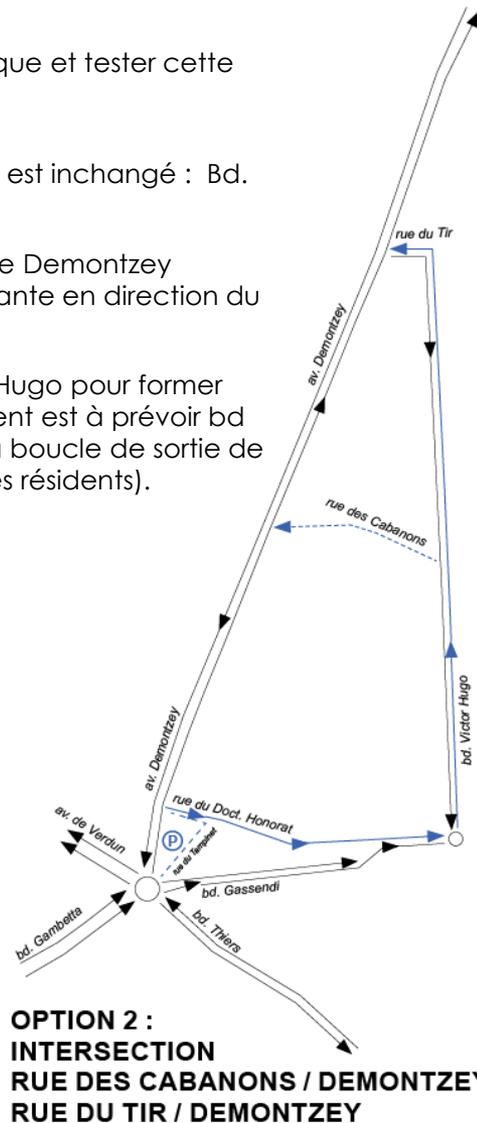
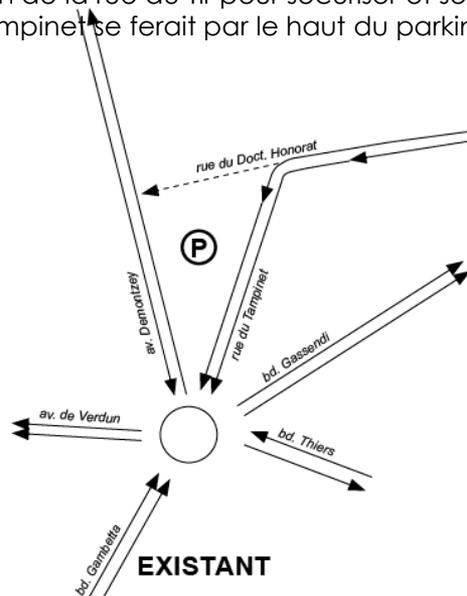
#### 1. Etude et maîtrise d'œuvre /suite étude de circulation : Option 2

Changer le schéma circulatoire, changer provisoirement la signalétique et tester cette option 2 (voir graphique) quelques semaines.

Le principe de des entrées de ville par le rond-point du 11 novembre est inchangé : Bd. Thiers, Bd. Gassendi et av. Demontzey.

La rue du Doct. Honorat (haut de la place du Tampinet) par l'avenue Demontzey deviendrait un nouveau point d'entrée de la ville. La rue serait montante en direction du rond-point du 18 juin et de la place Général de Gaulle.

Pour la sortie de ville, les véhicules seraient déportés sur le Bd. Victor Hugo pour former une boucle par la rue du Tir et l'avenue Demontzey. Un aménagement est à prévoir bd Victor Hugo en direction de la rue du Tir pour sécuriser et sectoriser la boucle de sortie de ville. (L'accès à l'îlot Tampinet se ferait par le haut du parking pour les résidents).





## FICHE n°1 : un schéma circulatoire revu en entrée de ville

### Descriptif

#### Etude d'aménagement :

- Nuancer le caractère routier du giratoire du 11 novembre en changeant la signalétique.
- Permettre la circulation sécurisée des vélos hors rond-point (étude réalisée) et celle des piétons (en particulier pour se rendre au Lycée Gassendi) . Veiller à la continuité des itinéraires vélos est particulièrement important au niveau de ce carrefour d'entrée de Ville. Les usagers habitants à Digne empruntent le passage sous terrain, cependant des passages cyclables en surface doivent permettre, à partir de l'office du Tourisme, d'aller vers les Boulevards Thiers et Gassendi pour rejoindre la ville historique et les Thermes et dans l'autre sens de se diriger vers les berges de la Bléone. Les itinéraires vélos forment 2 axes qui se croisent: celui le long de la Bléone déjà réalisé et celui vers les Thermes (à réaliser). La facilité et la lisibilité du passage de l'un à l'autre est très importante pour assurer la continuité. On devra prendre en compte pour établir ce schéma du plan de circulation vélo qui sera déterminé sur le Boulevard Gassendi et les aménagements du PLAN GUIDE (Fiche N°4).
- Réorganiser et optimiser le parking place du Tampinet pour gagner des places en tenant compte des deux points d'entrée et de sortie.
- Transformer la rue Tampinet en une zone de rencontre où la priorité est donnée aux piétons et aux cyclistes et où la distinction chaussée-trottoirs s'efface.( Les piétons peuvent circuler sur la chaussée mais sans y stationner. Les vélos y circulent à double sens, et la vitesse des voitures des riverains). Veiller à une continuité de traitement de sol de Gassendi à Tampinet.
- Envisager un parking à vélos et une station de taxi sur cette zone de rencontre ou dans le cadre du projet d'aménagement de la gare routière (fiche 2) .



## FICHE n°1 : un schéma circulatoire revu en entrée de ville

### Descriptif

#### **Etude des temporalités :**

La simultanéité des mobilités domicile-travail ont pour conséquence des pics de circulation 20 à 30 minutes par jour au niveau du rondpoint du 11 novembre aux heures de pointe.

L'objectif est donc de diminuer cette congestion. On peut agir sur l'espace par la modification du schéma de circulation mais aussi par une réflexion pour coordonner les horaires de travail à l'échelle du secteur Grand Centre-ville notamment avec les administrations situées à Soleilbœuf qui pourraient envisager la question d'une meilleure organisation chronologique des déplacements domicile-travail.

#### **Réunion de concertation réunissant les commerçants, taxi, association vélo**

#### **Signalétique (pour la partie hors MOE)**



# FICHE n°1 : un schéma circulatoire revu en entrée de ville

## Orientations



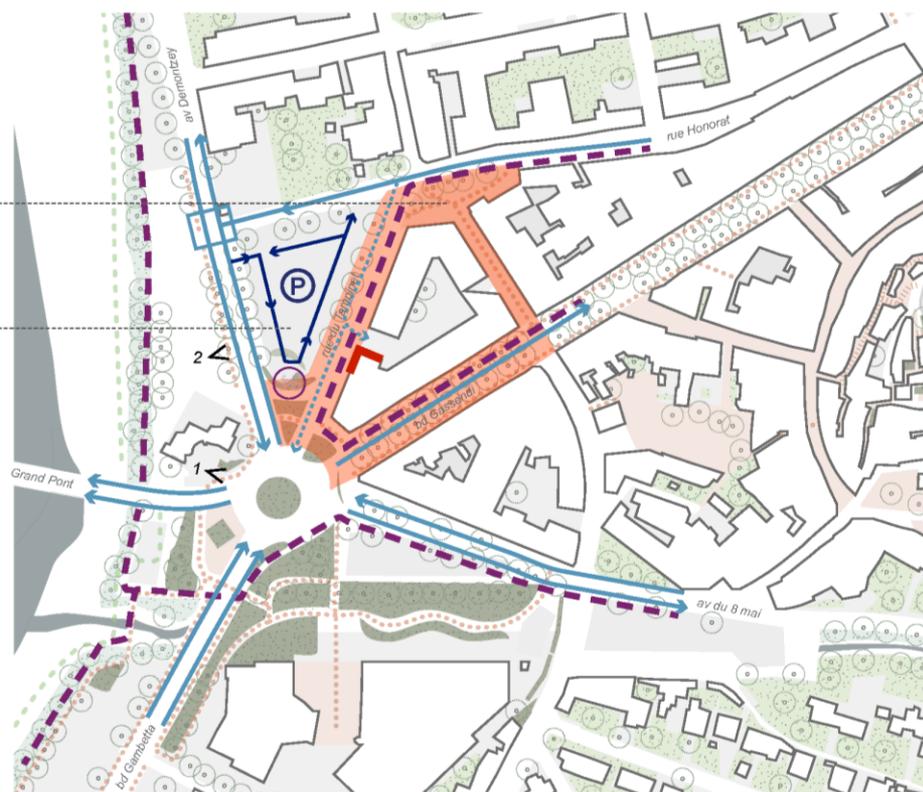
le rond-point du 11 novembre (1)



le parking du Tampinet (2)

ordre de surface  
continuité du traitement de sol  
6050 m<sup>2</sup>

ordre de surface  
réorganisation du parking  
2800 m<sup>2</sup>



- |  |                                  |  |                                 |  |
|--|----------------------------------|--|---------------------------------|--|
|  | schéma circulatoire              |  | continuité du traitement de sol |  |
|  | carrefour à aménager             |  | façade à valoriser              |  |
|  | accès bus, livraisons, riverains |  | itinéraires vélos               |  |
|  | réorganisation du parking        |  | parking vélos                   |  |
|  |                                  |  | parking du Tampinet             |  |



## FICHE n°1 : un schéma circulatoire revu en entrée de ville

### Fiche technique

#### **PHASAGE / PLANNING / TRAVAUX**

- Moyen terme
- 2ème semestre 2022 : lancer A.O
- 1er semestre 2023 : Études de maîtrise d'œuvre/ Concertation
- 2ème semestre 2023 : Consultation des entreprises et attribution des marchés de travaux
- 1er semestre 2024 : phase Travaux : carrefour rues Honorat et Demontzey avec maintien de la circulation
- 2ème semestre 2024 : phase Travaux : Aménagement de la rue du Tampinet en voirie partagée

#### **MAITRISE D'OUVRAGE**

- Commune de Digne
- Personne référente

#### **PARTENAIRES DE L'ACTION**

- Travaux : rond point
- Techniques : Le maître d'œuvre (bureau VRD+consultant ayant les compétences Déplacements+Coordination SPS)

- Département 04 .
- Autres : commerçants, associations

#### **ESTIMATIF DES COUTS**

- Travaux : rond point Honorat / Demontzey: 1 500 K€
- Option feu rouge ou petit giratoire (24m) = 150 K€/180 K€
- Zone de rencontre Tampinet (hors réseaux et marquage m<sup>2</sup> ) : Coût 180€ HT/ml pour 3,00m de largeur. Soit 30 K€ (voirie)+30 K€ espaces publics: environ 60 k€
- MOE = 3,5 %

#### **FINANCEMENTS**

- fonds propres à la commune
- Région (dans le cadre d'un projet global)
- subventions : CRETCR, Etat : CGET

#### **POINTS DE VIGILANCE**

- Veiller à la cohérence des actions (projets sur Boulevard Gassendi).



## FICHE n°2 : transformation et valorisation de la gare routière

### Objectifs

- Créer un lieu en interface entre ville et rivière en lien avec le paysage et penser comme un ensemble comprenant : l'office du Tourisme, la gare routière, les berges de la Bléone et le parking.
- Transformer l'image de la ville sur ce lieu très visible situé en entrée de centre-ville en créant un aménagement de qualité en lien avec le paysage urbain et naturel
- Inciter plus encore les voyageurs à laisser leur voiture pour emprunter les transports collectifs et les modes actifs.
- Répondre aux autres fonctions que le transport. Améliorer le confort des voyageurs, touristes ou usagers pour l'attente, pour la dépose, pour le stationnement de leur véhicule.

### Périmètre d'action



*La gare routière a 30 ans. L'espace public entre gare routière et Office Touristique doit clairement s'ouvrir vers la ville et vers le paysage au-delà de la Bléone*



## FICHE n°2 : transformation et valorisation de la gare routière

### Descriptif

**1. Etude technique et maîtrise d'œuvre (conception jusqu'au suivi des travaux)** intégrant les points suivants.

- Aménagement de la Gare Routière : circulation des bus, quais en épi /espace d'attente (mobilier urbain pour créer un lieu d'accueil et d'attente confortable et ombragé). Création d'un espace et d'un mobilier urbain associé en tenant compte des contraintes relatives au Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPR).
- Aménagement d'une percée visuelle vers la Bléone pour permettre la co-visibilité avec le centre-ville. Aménagement paysager de la Berge dans la continuité paysagère des berges de la Bléone (voir carte Orientations). Prise en compte du plan de prévention des risques inondations (PPRI).
- Aménagement d'une dépose-minute, du parking relais (un focus pourra être fait sur le stationnement mutualisé) et d'un parking vélo sécurisé avec ou sans abri. Le programme devra tenir compte des aménagements prévus sur la Zone de rencontre Tampinet qui se trouve à proximité (fiche 1).
- Réalisation de liaisons piétons et cycles sécurisées connectées aux passagex piétons au niveau du rond-point.
- Aménageant une zone de location de vélos (les vélos électriques sont très demandés par les touristes).
- Mise au point des principes de gestion et d'entretien des espaces.



## FICHE n°2 : transformation et valorisation de la gare routière

### Descriptif

#### 2. Réalisation de la Signalétique (pour la partie hors MOE)

Création d'une signalétique pour les cars, et pour les automobilistes.

**3. Actions de communication pour les usagers, les associations, les habitants** (le public informé peut contribuer au projet grâce à plusieurs outils de communication) :

- Une Réunion en amont de l'étude regroupant les commerçants, taxi, association vélo pour échanger sur les usages et affiner la programmation
- Une exposition de présentation du projet en fin de phase conception (AVP) au service urbanisme de la Mairie, où le public pourra inscrire ses observations dans un registre.
- Une réunion publique d'informations et d'échanges organisée par la mairie et animée par le bureau d'étude.
- Une page web consacrée au projet
- Un dépliant de présentation du projet distribué dans les boîtes aux lettres des riverains et sur les lieux d'exposition
- Une annonce dans la presse et sur les supports d'affichages municipaux

#### 4. Réunion de concertation en cours d'étude



# FICHE n°2 : transformation et valorisation de la gare routière

## Orientations



la gare routière (1)

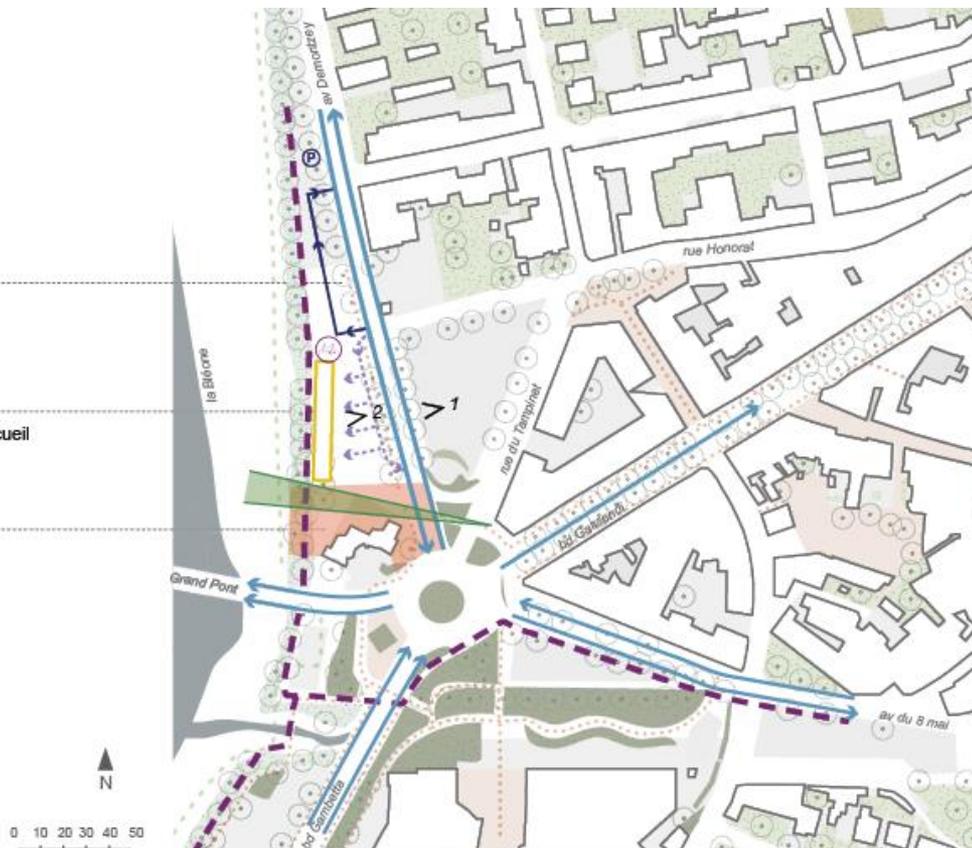


la gare routière (2)

ordre de surface  
parking relais  
1500 m<sup>2</sup>

ordre de surface  
espace d'attente et d'accueil  
(mobilier urbains)  
460 m<sup>2</sup>

ordre de surface  
espace piéton  
2400 m<sup>2</sup>



- schéma circulatoire
- circulation bus
- accès parking relais
- co-visibilité Bléone / centre-ville
- espace piéton
- espace d'attente et d'accueil (mobilier urbains)
- itinéraires vélos
- parking vélos
- parking gare routière



## FICHE n°2 : transformation et valorisation de la gare routière

### Fiche technique

#### **PHASAGE / PLANNING / TRAVAUX**

- Moyen terme - Long terme
- 2ème semestre 2024 : lancer A.O, compétences requises : urbanistes, paysagistes, ingénieries, VRD
- 1er semestre 2025 : Études de maîtrise d'œuvre/ réunions de Concertation organisée par la municipalité en présence du bureau d'étude, des associations et des usagers
- 1er semestre 2026 : Consultation des entreprises et attribution des marchés de travaux
- 2027-2028 : phase Travaux

#### **MAITRISE D'OUVRAGE**

- Intercommunalité
- Compagnie des cars (LER, SCAL)
- Personne référente

#### **PARTENAIRES DE L'ACTION**

- Techniques : Le maitre d'œuvre ... avec un consultant ayant les compétences déplacements
- Département 04
- Autres : commerçants, associations

#### **ESTIMATIF DES COUTS**

- Travaux : aménagement gare routière
- Parking 1500 m2 à rénover -55 à 65 € /m2 avec les îlots paysagers constitués en terre végétale mais sans les plantations.
- Espace d'attente: 460 m2
- Espace piéton : 2 400 m2 / 200 €/m2
- Stationnement vélos : Arceaux : 220 € l'unité/ Abris couverts 10 K€ (20/25 places)

#### **FINANCEMENTS**

- fonds propres Intercommunalité/commune
- Etat ; Région; CG 04
- SNCF ; FEDER ; financement européen
- Région : le FRAT permet de mobiliser une subvention par an et par commune (30% de la dépense subventionnable)

#### **POINTS DE VIGILANCE**

- Le projet doit répondre aux exigences fonctionnelles et prendre en compte les aspects urbains et paysagers exprimés par le plan-guide



# ACTIONS MOBILITES

## Des modes doux à renforcer

### **Le renforcement des modes doux se caractérise par deux actions :**

- Fiche 3 :  
Un partage modal de la rue, une circulation pacifiée dans le centre-ville en zone 30 et une amélioration du circuit piéton  
(court terme et moyen terme)
- Fiche 4 :  
Continuité d'itinéraire vélos et piétons, lisibles et aménagés  
(moyen terme)

La question de la mobilité en ville est une problématique majeure pour permettre le désenclavement des quartiers et conforter les liens avec la vieille ville.

A l'échelle de proximité, il est intéressant de donner un avantages aux cyclistes et aux piétons en termes de temps de parcours et de qualité d'itinéraires : un accès rapide et lisible pour se rendre au centre aura un impact positif sur la sécurité des déplacements, l'accessibilité aux activités quotidiennes (écoles, commerces, etc...)

Les actions du Plan-Guide visent à renforcer les modes actifs qui fonctionnent en complément des Transports collectifs. Elles ont pour but d'inciter les habitants et en particulier les jeunes générations à adopter d'autres comportements qui auront des effets sur la diminutions des nuisances, l'amélioration du cadre de vie des habitants et de l'environnement urbain.



## FICHE n°3 : un partage modal de la rue, une circulation pacifiée

### Objectifs

- Une circulation pacifiée dans le quartier de la vieille ville et le quartier résidentiel des Epinettes qui laisse envisager sur le long terme un grand-centre en zone 30.
- Une partage modal à initier et mettre en place progressivement dans le centre-ville. Créer une véritable continuité de circulations sécurisée des cyclistes, en particulier des élèves des établissements scolaires proches.
- Un contact de proximité facilité par une amélioration du circuit piéton de son confort, de visibilité à sa signalétique, avec temps de parcours indiqué.



### Périmètre d'action



## FICHE n°3 : un partage modal de la rue, une circulation pacifiée

### Descriptif

#### 1. Etude technique et maîtrise d'œuvre (conception jusqu'au suivi des travaux) pour

- L'aménagement à l'intérieur de la zone 30 :

Les zones 30 visent un équilibre entre les pratiques de la vie locale et la circulation. Les aménagements doivent être pensés en ce sens. Dans la vieille ville, il n'est pas forcément nécessaire de réaliser des aménagements complémentaires car la morphologie suffit à rendre crédible la réduction de vitesse, en revanche des aménagements modérateurs de vitesse sont nécessaires sur les axes rectilignes ou les rues plus larges (se référer aux guides techniques en vigueur). On favorisera les traversées piétonnes par un aménagement adapté et judicieusement positionné. (NB : la Zone 30 ne signifie pas seulement une limitation à 30 km/h. Les cyclistes et les modes motorisés se partagent la chaussée sans nécessité de ségrégation avec des voies dédiées).

\_ Périmètre 1 : la vieille ville, entre le bd Gassendi, l'avenue du 8 mai 1945 et l'avenue des Thermes. (Une étude est en cours pour la zone 30 Gassendi). Les travaux sur la Place du Marché intègrent des aménagements en zone de rencontre pour faire face à l'impossibilité de créer des trottoirs dans le tissu urbain ancien. Rien n'est encore projeté autour de la prison et de la cathédrale (place du Cours des Arès, rue de l'ancienne mairie).

\_ Périmètre 2 : le quartier des Epinettes, entre la rue Dr Honnorat, l'avenue Demontzey et le boulevard Victor Hugo. On devra prendre en compte le plan de circulation pour les entrées et sorties du centre-ville qui va conditionner les sens de circulation des axes Fontainier, Joseph Reinach, Epinettes, Cabanons.

\_ Périmètre 3 : le quartier Soleilboeuf, la rue du Dr Rolieu. A noter : Le passage des vélos par le Boulevard Soustre n'est possible que si on supprime du stationnement longitudinal.



## FICHE n°3 : un partage modal de la rue, une circulation pacifiée

### Descriptif

- 2. Mise en place de la signalétique** : l'objectif est de mettre le moins de signalisation possible, en se limitant aux plaques de rues et quelques indications succinctes. Il faudra toutefois signaler les rues avec double sens cyclable. En application du décret « code de la rue » du 30 juillet 2008, cela aurait pour effet d'autoriser la circulation en double sens cyclable (DSC) dans les rues en sens unique où les conditions le permettent, facilitant grandement les liaisons inter-quartiers dans l'hyper centre.
- 3. Concertation** : Organisation d'ateliers de travail réalisés à l'échelle des quartiers en zone 30, la concertation : un gage de réussite. Ce sont les habitants et les usagers qui connaissent le mieux les problèmes de fonctionnement des quartiers.



Image exemple : Signalétique- Zone 30  
© Ville de Strasbourg



Image exemple : Signalétique- Zone 30  
© Ville de Fougères



# FICHE n°3 : un partage modal de la rue, une circulation pacifiée

## Orientations



périmètre 1 Rue de Provence



périmètre 2 rue du Médecin Chaspoul

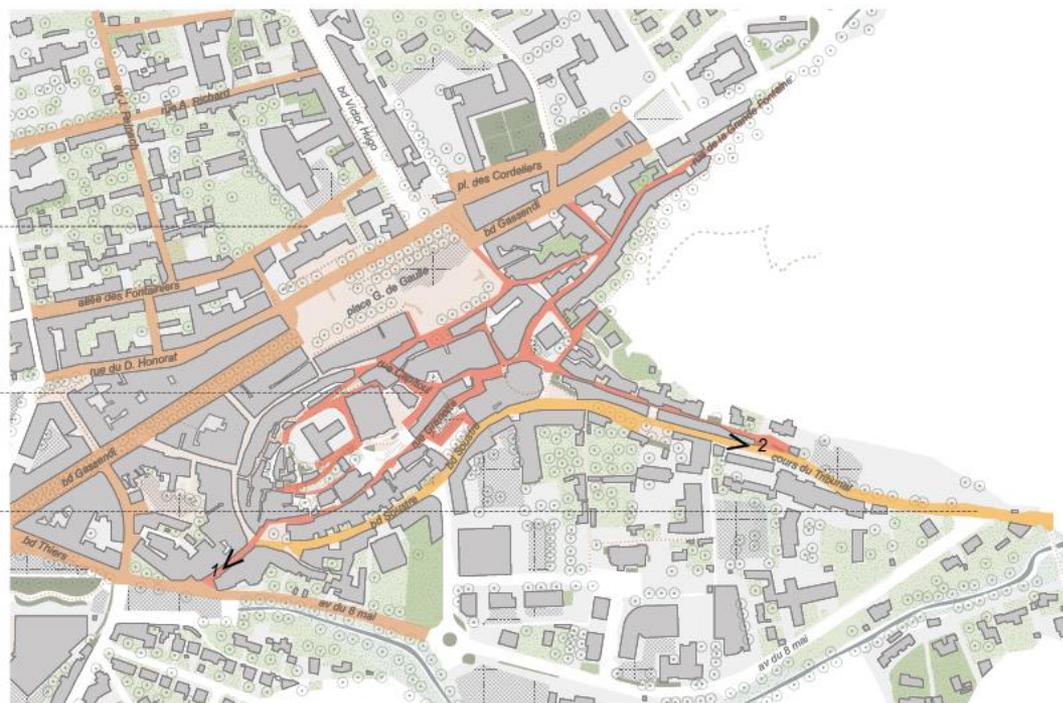


périmètre 3 cours du Tribunal (2)

linéaire de voies  
périmètre 2  
2970 m

linéaire de voies  
périmètre 1  
2580 m

linéaire de voies  
périmètre 3  
830 m



zone 30

-  périmètre 1 :  
le quartier de Vieille Ville
-  périmètre 2 :  
le quartier des Epinettes
-  périmètre 3 :  
le quartier de Soleil Boeuf





## FICHE n°3 : un partage modal de la rue, une circulation pacifiée

### Fiche technique

#### **PHASAGE / PLANNING / TRAVAUX**

- Court terme - Moyen terme

Échéance 2020

#### **MAITRISE D'OUVRAGE**

- Commune de Digne
- Représentant associatif des quartiers
- Personne référente

#### **PARTENAIRES DE L'ACTION**

- Techniques : Gestionnaires de voirie
- Autres : Associations et habitants (expertise d'usage)

#### **ESTIMATIF DES COÛTS**

- Travaux : zone 30 : estimation d'une moyenne de 4000 € pour 100 mètres de chaussée
- Surfaces et linéaires à estimer
- Contre-sens cyclable, coût : 1000 € pour 100 m de chaussée, marquage et logos.

#### **FINANCEMENTS**

- fonds propres à la commune

#### **FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE :**

- Les comportements évolueront d'autant mieux que les habitants auront pu s'approprier le concept de zone 30 dès l'origine. La concertation et l'information préalables sont donc essentielles pour la réussite des projets.

#### **POINTS DE VIGILANCE**

- Il est souhaitable de voir comment évolue la zone 30 au fil du temps, de vérifier s'il y a toujours cohérence entre les aménagements et les usages. Il faut éventuellement se tenir prêt par exemple à reconsidérer le statut de zone 30 s'il se révèle inadapté, ou encore à renforcer les aménagements de modération de la vitesse...
- Veiller à la cohérence avec le projet envisagé à ce jour pour le Boulevard Gassendi : idée de la voie pour absorber les trottoirs et enterrer les réseaux
- Travailler à la non rupture du circuit vélos en coordonnant les actions des Fiches 3 et 4 du Plan Guide.



## FICHE n°4 : continuité d'itinéraires vélos

### Objectifs

- **La pérennité et la continuité des itinéraires vélos de la ville.** Il s'agit d'agrandir ce réseau en inscrivant un nouvel axe qui part de la Bléone vers les Thermes en suivant le tracé historique des Eaux Chaudes dans la continuité de la voie vélo existante qui longe les berges de la Bléone et rejoint le musée Promenade.
- **Un tracé d'envergure qui suit le torrent des Eaux Chaudes et** valorise l'histoire et les lieux par une prise en compte du paysage et du tracé de l'eau. . L'idée de ce projet est de donner une vision qui alimente les valeurs et les caractéristiques locales et renforce l'image et la compréhension de la ville.
- **Un tracé qui renforce le lien entre les quartiers** (du centre-ville vers le quartier du Pigeonnier et au-delà vers les Thermes et **l'attractivité touristique** en rendant plus lisible, facile et rapide le lien entre la ville historique et les Thermes, entre quartiers habités, commerces et équipements publics. Il s'agit d'encourager l'usage du vélo dans les moments de loisirs et de détente mais aussi au quotidien.



### Périmètre d'action



## FICHE n°4 : continuité d'itinéraires vélos

### Descriptif

#### 1. Etude conception et maîtrise d'œuvre (conception jusqu'au suivi des travaux)

- Etude de conception du tracé d'un itinéraire « modes actifs » (piétons et vélo) du rond-point du 11 novembre au Pigeonnier et aux Thermes en considérant les différentes séquences et les aménagements différenciés à mettre en œuvre (*rd point du 11 novembre /Intermarché /pigeonnier /thermes*). Etude en deux parties, diagnostic et faisabilité pour définir les besoins en matière de déplacements sur cet itinéraire. Cette phase d'étude permet d'identifier sur le terrain plusieurs facteurs contraignants comment la largeur des voies, la présence d'obstacles, les problèmes de domanialité, la topographie etc...
- Etude de maîtrise d'œuvre d'aménagement par séquences : on devra prendre en compte les aménagements existants notamment les cheminements piétons et déterminer selon les séquences les aménagements à créer pour obtenir la continuité des parcours, en utilisant des solutions diverses : Bandes, pistes cyclables, voies vertes piétons et vélos et des solutions ponctuelles : traversées de parcs publics, voie partagée etc... Différents profils sont à imaginer par séquences.
- Etude de l'articulation entre la voie existante le long de la Bléone et le nouveau tracé « des eaux Chaudes » du centre vers les Thermes, au niveau du rond- point du 11 novembre en anticipant sur le probable développement d'une offre de vélos et de services pour les cyclistes qui pourrait se mettre en place au niveau de l'office du Tourisme ou de la gare routière .
- Définition du mobilier urbain nécessaire, adapté à l'usage du vélo en ville (parking deux roues, aires de repos) et signalétique adaptée avec temps de parcours indiqués.



## FICHE n°4 : continuité d'itinéraires vélos

### Descriptif

- Hypothèse de projet : l'itinéraire devra s'adapter à la ville et différents tracés pourront être envisagés en fonction des contraintes et des possibilités de passages sur les domaines non publics.
  - \_ Sur la première séquence l'aménagement d'une voie vélo est possible par la suppression du stationnement le long du Bd Thiers et de l'av. du 8 mai, côté Sud. Ces aménagements supposent une pacification de ces axes routiers et éventuellement une mise en zone 30 (voir fiche 3 du Plan Guide)
  - \_ Au niveau de l'Intermarché : une négociation avec les propriétaires de la Grande Surface permettrait de réserver un espace cyclable en bord de route en lien avec un parking pour les cycles. Au niveau du virage à angle droit vers l'av. des Thermes l'ancien pont sera dédié et aménagé pour les modes doux piétons et vélos.
  - \_ On veillera à organiser la desserte et le stationnement des vélos à proximité des Quartiers et Equipements : centre culturel René Char, Maison des jeunes, Pigeonnier, Thermes
  - \_ Au niveau du quartier du Pigeonnier, un cheminement piéton et vélos entre les arbres, est à négocier avec H2P et permettrait un circuit à l'écart de la route. L'autre option est de passer le long de la route en supprimant le stationnement anarchique. Les deux itinéraires peuvent exister et ainsi permettre une variante.
  - \_ L'itinéraire par la route implique le partage vélo et voitures et la suppression du stationnement souvent anarchique en bordure de chaussée. L'embellissement et la fonctionnalité de l'arrivée au Thermes par la D20 constitue un enjeu touristique important. La vitesse des automobilistes devra être diminuée pour tenir compte des allées et venues des curistes dans la zone.

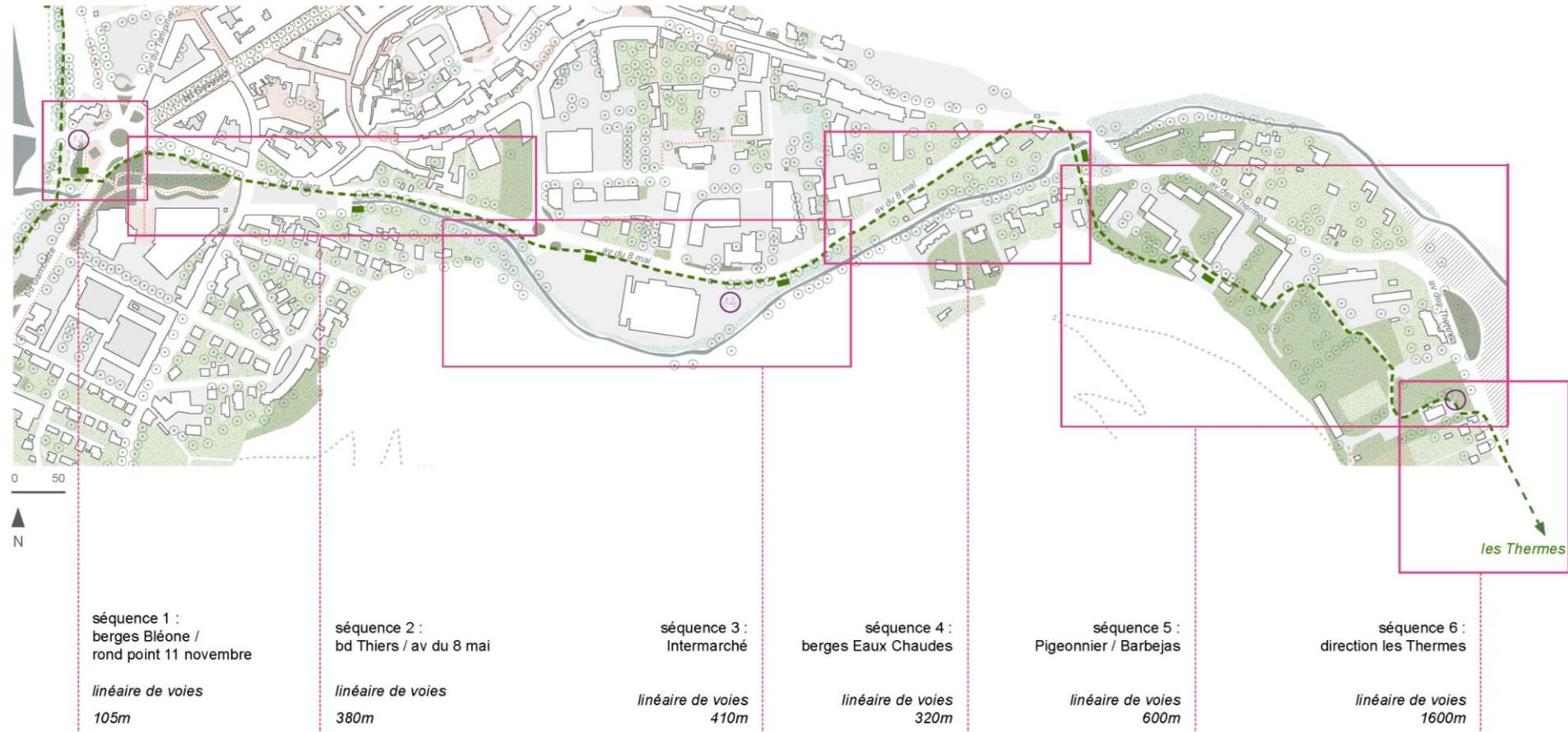
### 2. Concertation: Réunion réunissant les habitants, association vélo, usagers, DDT ...



# FICHE n°4 : continuité d'itinéraires vélos

## Orientations

-  voiries vélos
-  mobiliers urbains (aires de repos)
-  parking vélos





## FICHE n°4 : continuité d'itinéraires vélos

### Fiche technique

#### **PHASAGE / PLANNING / TRAVAUX**

- Moyen terme
- 2<sup>ème</sup> semestre 2021 : lancer A.O, compétences requises : urbanistes/ingénierie/VRD
- 1<sup>er</sup> semestre 2022 : études MOE / réunions de Concertation organisée
- 2023 : phase travaux séquence (Berges de la Bléone/Intermarché)
- 2024 : phase travaux séquence (Intermarché/quartier du Pigeonnier)
- 2025 : phase travaux séquence (quartier du Pigeonnier/les Thermes)

#### **MAITRISE D'OUVRAGE**

- Commune de Digne
- Personne référente

#### **PARTENAIRES DE L'ACTION**

- Techniques : Département / Région
- Autres : Représentant associatif des quartiers : association digne à vélo ; CCAS ; Office du Tourisme

#### **ESTIMATIF DES COUTS**

- Travaux :
- Voie verte en site propre 350 €/ML
- Piste cyclable en enrobé 60 à 80 k€/ km linéaire \*hors cout d'éclairage
- Piste en stabilisé 30 à 40 K€/ km linéaire
- Marquage de bande cyclable 10 à 15 k€/ km linéaire
- Signalisation directionnelle vélo : 500 €/carrefour
- Signalisation de courtoisie tous les 1 à 2 km : 350 €/ ensemble : 350 x 4 soit 1400 €
- Stationnement : place vélo : Arceau : 40 € / Abri sécurisé (tout frais compris) = 1300 € à 1600 € (hors terrain, installation et maintenance)
- Honoraires et maîtrise d'œuvre et conception : 7 % des travaux

#### **FINANCEMENTS**

- fonds propres à la commune – subventions Département – prêts – opérateur
- Région : le FRAT permet de mobiliser une subvention par an et par commune. 30 % maximum de la dépense subventionnable.

#### **FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE :**

- Faire le lien avec les circuits urbains et voies vertes existants le long de la Bléone
- Créer une continuité entre les différents sites déjà aménagés
- Valoriser des Thermes, supprimer le stationnement anarchique.



# ACTIONS PAYSAGERES ET URBAINES

8. DIGNE — Vue Générale





# ACTIONS PAYSAGERES ET URBAINES

## OBJECTIF

= Valoriser la Ville Historique sur la face Sud du Rochas et la qualité du paysage urbain  
Par la qualité des espaces publics et des jardins

### ENJEUX

- . Des actions en cohérence avec la politique de valorisation de la ville historique porté par la municipalité
- . Des signaux positifs d'embellissement porteurs pour la dynamique de rénovation des ilots bâtis
- . Un Plan vert pour renforcer le rôle des espaces publics et des jardins dans l'amélioration du cadre de vie

### BESOINS

- . Un Axe patrimonial et touristique valorisé
- . Une meilleure appropriation de l'espace public par les habitants.
- . Plus de Verdure et un partage dans la gestion des espaces

### AXES

1. **L'AXE MEDIEVAL SUD à construire**
2. **Un PLAN VERT pour le Grand Centre-ville**



# ACTIONS PAYSAGERES ET URBAINES

## L'axe médiéval Sud à construire

### **La construction de l'axe médiéval sud se caractérise donc par deux actions :**

- Fiche 5 :  
Un itinéraire à construire et à ponctuer, de la place Pied de Ville à la place de l'Evêché (moyen terme)
- Fiche 6 :  
Un grand jardin en restanques au cœur du Rochas (court terme)

Le temps et l'histoire fabriquent des lieux reconnus, appropriés et partagés par tous, qui fondent notre identité. Peu végétalisé, le noyau médiéval n'est pas vraiment attractif notamment sur sa face Sud. Les espaces publics délaissés et les friches paysagères à proximité du « tracé médiéval » en contre-bas de la Cathédrale demandent à être réinvestis.

Le Plan Guide envisage donc de :

- \_ Renforcer l'axe médiéval sud de la place Pied de ville à la place de l'Evêché afin de revitaliser le quartier et d'équilibrer le centre ancien et de rendre plus lisible les places le long de ce tracé.
- \_ D'initier un projet paysager permettant de composer un grand jardin en restanques au cœur du Rochas.

Ces actions se conjuguent avec celles qui portent sur la réhabilitation de certains ilots anciens localisés sur le même secteur urbain (axe 3 de ce plan guide).



## FICHE n°5 : un itinéraire à construire et à ponctuer

### Objectifs

- Renforcer l'attractivité touristique de la ville et promouvoir un parcours découverte du patrimoine en inscrivant « l'axe médiéval sud » dans la continuité des espaces publics déjà valorisés, le bd Gassendi, les rues piétonnes.
- Aménager cet axe, c'est engager dans le temps un processus de transformation important dans la qualification du centre. Il s'agit d'agir sur le versant Sud du centre-ville et du Rochas, et ainsi raccorder les deux liaisons : l'une vers le Bourg et sa crypte et l'autre vers les Thermes.
- Aménager des espaces publics dégradés et les quatre places qui ponctuent « l'axe médiéval » entre Pied de Ville et place de l'Evêché.



### Périmètre d'action



## FICHE n°5 : un itinéraire à construire et à ponctuer

### Descriptif

#### 1. Etude technique et maîtrise d'œuvre (conception jusqu'au suivi des travaux) pour :

- La mise en place d'une concertation réunissant les habitants, les associations du quartier et les usagers (Chantiers participatifs, chantiers jeunes)
- Le projet de réaménagement et l'uniformisation du sol de la place Pied de Ville à la place de l'Evêché, le long de l'axe médiéval.
- Les aménagements des places qui jalonnent cet itinéraire : place Pied de Ville, place des Chapeliers, Place du Mitant et Place de l'Evêché.
- Mise en place d'une signalétique adaptée avec temps de parcours indiqués et en lien avec le circuit historique du torrent des Eaux Chaudes à Notre Dame du Bourg en passant par la Cathédrale St Jérôme, à coordonner avec le circuit patrimonial de l'eau et le parcours du philosophe (existants).

#### 2. En option :

- Renforcer l'attractivité patrimoniale et touristique de la ville par l'investissement d'un local en rez-de-chaussée sur l'axe médiéval comme espace culturel. Implication de l'Association de Recherche et de Documentation Archéologique de Haute Provence (ARDA)

*A noter : il faudra tenir compte de la démarche en cours « Jardine ta Rue 2016 » (prolongée jusqu'au 31 mars 2017) qui porte sur certains de ces espaces (Partenariat avec l'association A Fleur de Pierre- Soutien financier et technique de la mairie).*



# FICHE n°5 : un itinéraire à construire et à ponctuer

## Orientations



place de l'Évêché



place du Mitan



place des Chapeliers



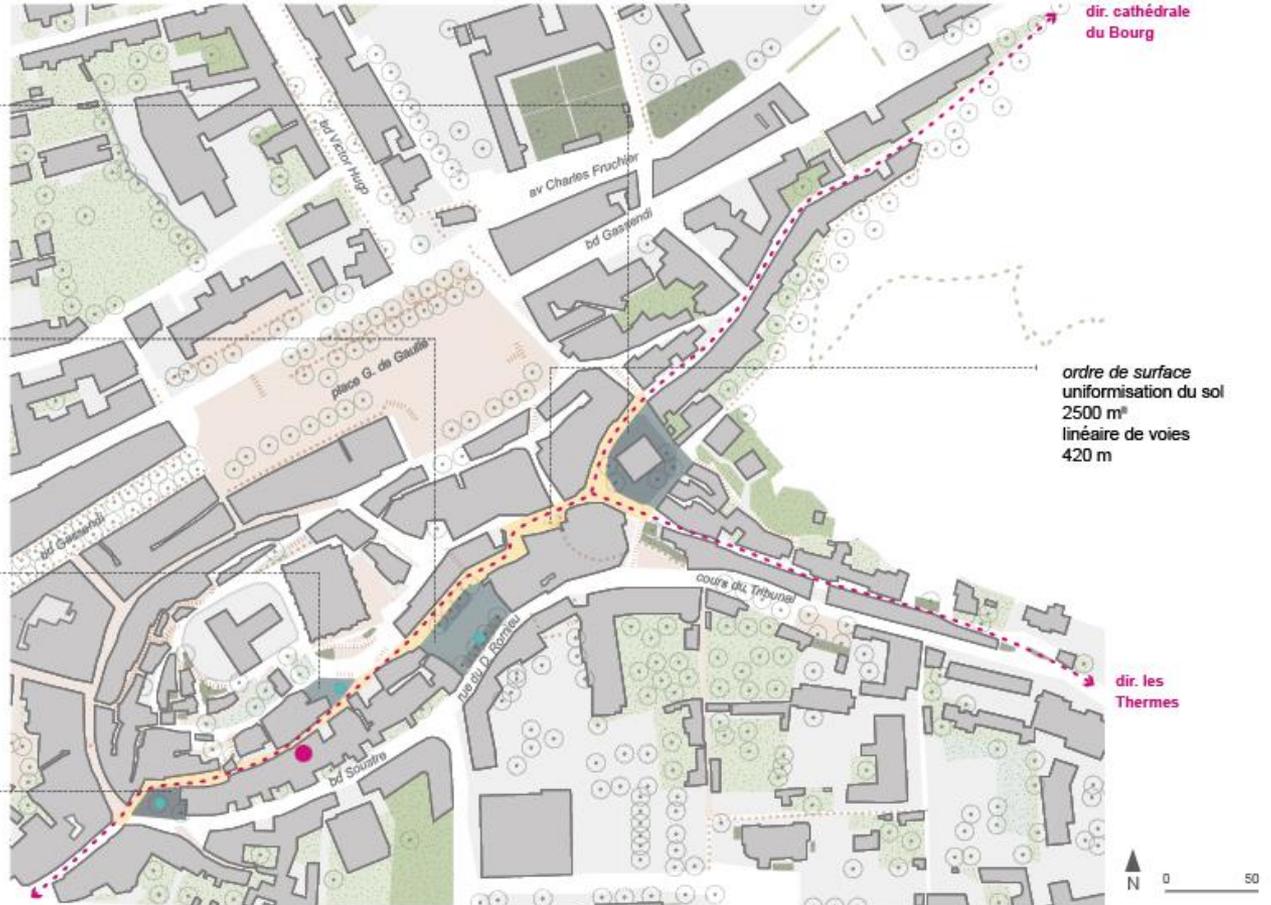
place Pied de Ville

ordre de surface  
place de l'Évêché  
1250 m<sup>2</sup>

ordre de surface  
place du mitan  
1330 m<sup>2</sup>

ordre de surface  
place des Chapeliers  
220 m<sup>2</sup>

ordre de surface  
place Pied de Ville  
350 m<sup>2</sup>



dir. les Eaux  
Chaudes

aménagement et uniformisation du sol



Itinéraire entre Pied de Ville et Place de l'Évêché. Deux liaisons s'inscrivent dans la continuité : vers le Bourg et vers les Thermes

aménagement des quatre places

- place Pied de Ville
- place des Chapeliers
- place du Mitan
- place de l'Évêché

investissement d'un local en rez-de-chaussée comme espace culturel

circuit patrimonial de l'eau



## FICHE n°5 : un itinéraire à construire et à ponctuer

### Fiche technique

#### **PHASAGE / PLANNING / TRAVAUX**

- Moyen terme

#### **MAITRISE D'OUVRAGE**

- Commune de Digne
- Personne référente

#### **PARTENAIRES DE L'ACTION**

- Techniques : DRAC, ABF
- Financiers : Région
- Autres : Office du Tourisme, le comité de quartier du centre ancien, le conseil citoyen

#### **ESTIMATIF DES COUTS**

- Travaux : voir estimations surfaces
  - Ratio moyen : 100 €/ m<sup>2</sup>
  - Pour la surface piétonne en stabilisé renforcé 80 € H.T
  - Pour les places en revêtement pierre 430 €/ m<sup>2</sup>
  - Pour les jardins 75 € H.T/ m<sup>2</sup>
- Honoraires MOE = 10 %

#### **FINANCEMENTS**

- Région : Le FRAT permet de mobiliser une subvention par an et par commune. 30 % maximum de la dépense subventionnable
- Europe (patrimoine, culture) montage de dossier nécessaire

#### **FACTEURS CLES DE REUSSITE :**

- Valorisation du patrimoine de la vieille ville
- Bonne prise en compte des usages (détente, jeux d'enfants)
- Maintien d'un stationnement de proximité organisé



## FICHE n°6 : un grand jardin en restanque

### Objectifs

- Valoriser les espaces plantés du sud est du Rochas qui bénéficient de l'ensoleillement et du panorama
- Transformer des friches aujourd'hui dégradées en jardins
- Valoriser les initiatives individuelles, collectives ou associatives et créer du lien social en imaginant une gestion et une exploitation partagée de certains espaces.



### Périmètre d'action



## FICHE n°6 : un grand jardin en restanque

### Descriptif

**1. Actions participatives réunissant les habitants, les associations du quartier et les usagers** (chantiers en co- construction, chantiers participatifs, chantiers éducatifs jeunes)

*A noter : dans le cadre du contrat de ville, les associations Jardine ta rue, Fleurs de Pierre, doivent rendre un avant-projet place Juiverie, Pied de ville, place du Paradis.*

*La ville de Digne-les-Bains a mis en place des structures de démocratie participative, conseil des citoyens, comités de quartier, médiateur communal. Il s'agit d'associer les citoyens-habitants à l'évolution de la ville et de ses quartiers en les incitant à participer à la construction de la cité. Ce cadre confère un réel pouvoir d'intervention directe des citoyens dans la mise en œuvre des actions dont il est porteur.*

*Il existe une charte qui précise les engagements ainsi qu'un modèle de Convention de partenariat entre la ville et l'association qui décrit :*

- Les objectifs et les actions à mener
- l'évaluation prévisionnelle du budget nécessaire au projet.
- Le phasage nécessaire au développement et aux actions à mener
- Les référents et acteurs du projet
- Les moyens engagés par le ou les demandeurs



Image exemple de Jardin en terrasse  
© Jardins de James Basson



FICHE n°6 : un grand jardin en restanque

Orientations



rue du Figuier (1)



rue des Chapeliers (2)



rue de la Curaterie (3)

- ordre de surface 20 m<sup>2</sup> (parcelle 410)
- ordre de surface 130 m<sup>2</sup> (parcelle 383 - 384)
- ordre de surface 40 m<sup>2</sup>
- ordre de surface 140 m<sup>2</sup>
- ordre de surface 90 m<sup>2</sup>
- ordre de surface 80 m<sup>2</sup>
- ordre de surface 380 m<sup>2</sup> (parcelle 417)
- ordre de surface 20 m<sup>2</sup>
- ordre de surface 30 m<sup>2</sup>
- ordre de surface 250 m<sup>2</sup>





## FICHE n°6 : un grand jardin en restanque

### Fiche technique

#### **PHASAGE / PLANNING / TRAVAUX**

- Court terme

#### **MAITRISE D'OUVRAGE**

- Commune de Digne
- Personne référente

#### **PARTENAIRES DE L'ACTION**

- Techniques : Services municipaux
- Financiers : Région
- Autres : Associations locales, Ecole de Paysage, Associations naturalistes

#### **ESTIMATIF DES COUTS**

- Travaux : Prix de réalisation des espaces de jardins, environ : 75 € H.T /m<sup>2</sup>. Surface estimée: 1 180 m<sup>2</sup> de jardins.
- Honoraires MOE

#### **FINANCEMENTS**

- Fonds propre à la commune – subventions – prêts – opérateur
- Région : Le FRAT permet de mobiliser une subvention par an et par commune. 30 % maximum de la dépense subventionnable

#### **FACTEURS CLES DE REUSSITE :**

- La valorisation des matériaux présents sur le site, muret en pierres sèches, choix d'une végétation locale
- Reconstituer des niches écologiques qui favorisent la préservation et la diversification de la faune locale



# ACTIONS PAYSAGERES ET URBAINES

## Un PLAN VERT pour le Grand Centre-ville

### **La reconquête de l'espace public se caractérise par une action:**

- Fiche 7 :  
**Une trame d'espace publics et de jardins**

(moyen terme et long terme)

*Les espaces publics sont des lieux pour cheminer, se rencontrer, jouer, se reposer, mais aussi se souvenir, comprendre le passé, renouer le lien avec l'histoire.*

*Le jardin est un lieu de rencontre et de partage ou encore un espace nourricier avec le retour des cultures potagères et fruitières en milieu urbain...Travailler le lien entre les espaces, mettre en réseau des aménagements sont des enjeux majeurs.*

*Un travail de végétalisation du centre peut permettre d'adoucir son ambiance et de réinsuffler de la vie dans l'espace public.*

*Il s'agit de promouvoir l'action citoyenne afin d'intensifier l'appropriation et le partage de l'espace public par les habitants et d'initier de nouveaux usages.*



## FICHE n°7 : valorisation des parcs et places de quartier

### Objectifs

- Transformer des espaces sous utilisés en des espaces de proximité adaptés aux usages quotidiens .Valoriser et verdir les places de quartier, exploiter les jardins.
- Valoriser les initiatives citoyennes, collectives ou associatives sur l'espace public de proximité. Créer du lien social en imaginant une gestion et une exploitation partagée de certains espaces.
- S'appropriier les espaces et parcs publics pour intégrer et intensifier la nature au sein de la ville et promouvoir les liens piétonniers entre les quartiers .

### Périmètre d'action





## FICHE n°7 : valorisation des parcs et place de quartier

### Descriptif

1. **Etude de conception participative, animation et suivi des travaux.** Compétences exigées : une équipe sur mesure de paysagiste-urbaniste capable ayant une expérience dans le domaine des démarches participatives et capable de jouer le rôle de médiateur.

Il s'agit de proposer des projets modestes pour la plupart, co-construits avec les habitants et de coordonner des aménagements (maitrise d'œuvre classique) et des chantiers citoyens permettant d'améliorer et d'intensifier les usages.

- Etape 1 : un Diagnostic Participatif sur ces espaces et une synthèse cartographique : enjeux et potentiels des sites (fonctionnels, urbains, paysagers, sociaux, pratiques...). Par l'intermédiaire de conseil des citoyens, de comités de quartier, de médiateur communal, il s'agit d'associer les habitants à l'évolution de leur quartier et les engager à participer à l'amélioration des espaces publics. Exemples : Mise en place d'ateliers, « je dessine mon quartier », « je raconte mon quartier » - Mise en ligne du programme d'action (dans l'open data sur Digne) en permettant à tous de commenter et d'apporter ses idées.
- Etape 2 : Projet participatif : Formalisation du plan des actions et d'un cahier de prescriptions définitif (on veillera à garder une cohérence avec les aménagements et matériaux choisis par la ville sur les projets réalisés, place du Marché ...)
- Etape 3 Réalisation : Il existe une charte d'engagements réciproques de chantiers citoyens Dignois. En amont du chantier : conception et planification des aménagements éphémères
  - \_ Des chantiers en collaboration avec l'association A Fleur de Pierre pour les actions de verdissement (à noter une convention de partenariat Ville de Digne les Bains / Association A Fleur de Pierre déjà en place)
  - \_ des aménagement plus lourd gérés par la ville. Contrats de Maitrise d' Œuvre
  - \_ Une gestion et une exploitation partagée de certains espaces.



## FICHE n°7 : valorisation des parcs et des places de quartier

### Descriptif

#### 2. Places et périmètres envisagés à préciser :

- Square Abel-Bayetfi : les accès au cinéma et à la piscine font l'objet d'un protocole transactionnel qui passe au mois de juin 2017 en conseil municipal et qui doit régler tous les abords des parvis et leurs accès. Les aménagements PMR sont faits.
- Place du Paradis
- Place des Récollets
- Place de la Juiverie, devant la Cathédrale. Un projet partenarial et participatif déjà en cours pour le traitement de sol de la place et un projet avec l'école des Beaux Arts de fresque mural figurant un cadran solaire sur le mur de soutènement en face du parvis de la Cathédrale.
- Jardin des Cordeliers : la ville va récupérer la loge et ainsi permettre un rapport de co-visibilité entre le jardin et la ville
- Place devant la Crypte
- Parc de l'ESPE (privé)
- Berges de la Bléone
- Parc du Pigeonnier
- Jardin des Cordeliers
- Place de la Grave
- Place Charles de Gaule (2e tranche).



Image exemple de Parking paysager  
© J.Dorkel/Ville et Eurométropole de Strasbourg



## FICHE n°7 : valorisation des parcs et places de quartier

### Orientations

*ordre de surface*  
parvis de la Cathédrale  
1250 m<sup>2</sup>

*linéaire*  
des Berges (plan d'eau - réserve)  
5,5 km

*ordre de surface*  
parc de l'ESPE  
7770 m<sup>2</sup>

*ordre de surface*  
jardin des Cordeliers  
2650 m<sup>2</sup>

*ordre de surface*  
parc Frederic Mistral  
970 m<sup>2</sup>

*ordre de surface*  
place de Gaulle  
2700 m<sup>2</sup>

*ordre de surface*  
place des Recollets  
360 m<sup>2</sup>

*ordre de surface*  
place du Paradis  
490 m<sup>2</sup>

*ordre de surface*  
place de la Juiverie  
400 m<sup>2</sup>

*ordre de surface*  
square Abel Bayetti  
1900 m<sup>2</sup>

*ordre de surface*  
parc du Pigeonnier  
58.000 m<sup>2</sup>



 espaces publics de proximité à valoriser



## FICHE n°7 : valorisation des parcs et places de quartier

### Fiche technique

#### **PHASAGE / PLANNING / TRAVAUX**

- Moyen terme et long terme
- 2<sup>ème</sup> semestre 2021 : lancer A.O, compétences requises : urbanistes/designer/sociologue
- 2022 : phase travaux séquence 1
- 2023 : phase travaux séquence 2

*(séquences à déterminer en fonction des priorités)*

#### **MAITRISE D'OUVRAGE**

- Commune de Digne (convention de partenariat ville/Association « A Fleur de Pierre »)
- Personne référente

#### **PARTENAIRES DE L'ACTION**

- Techniques : services de la ville et bureau d'étude de maîtrise d'œuvre
- Autres : Inscription dans le cadre d'une politique publique (par exemple une mission de l'Etat, une orientation régionale, etc...) : contrat de ville

#### **ESTIMATIF DES COUTS**

- Travaux : à définir en fin d'étape 2 de la mission
- Honoraires MOE estimé : 25-30 K€HT sans suivi de réalisation de travaux

#### **FINANCEMENTS**

- Région : Le FRAT permet de mobiliser une subvention par an et par commune. 30 % maximum de la dépense subventionnable
- Fonds propre à la commune – subventions – prêteurs – opérateur

#### **POINTS DE VIGILANCE**

- Recomposer des espaces où la végétation doit être au centre des préoccupations, par sa présence et son développement sans pour autant avoir recours à de l'arrosage



[ Anne-Marie GUGLIELMI ]



11 rue Montgrand 13006 Marseille  
mail : [c.dugontier@agirenvile.com](mailto:c.dugontier@agirenvile.com)  
tel .04 91 31 93 01